



NOTE DE SERVICE

| | |
|------------------------|--|
| DATE | 13/01/2026 |
| OBJET | Perturbations liées aux conditions météorologiques |
| EXPEDITEUR | Service Ressources Humaines |
| DESTINATAIRE(S) | A l'ensemble du personnel de la Ligue Havraise |

Suite aux conditions météorologiques de ces derniers jours qui ont perturbées le fonctionnement des établissements, en raison notamment des difficultés de transport; il est rappelé à l'ensemble du personnel, les éléments suivants :

- Il appartient à chacun de prendre ses dispositions pour assurer son service
- En cas de limitation préfectorale des déplacements, les salariés qui estiment ne pas pouvoir se déplacer en sécurité doivent en informer leur responsable hiérarchique dans les meilleurs délais
- L'absence à son poste de travail, durant cette période, est à imputer sur :
 - un temps de récupération
 - un temps de congé
 - si vous ne disposez ni de temps de récupération ni de temps de congé, l'absence sera imputée en congé sans solde. Dans ce dernier cas et à titre exceptionnel, afin d'éviter une perte de salaire, des modalités spécifiques pourront être mises en place avec accord de votre direction : rattrapage du temps de travail, anticipation de congé...

En cas de fermeture des établissements ou services fonctionnant en régime d'externat, le temps libéré sera introduit dans l'organisation afin de respecter le nombre de jours total d'ouverture de l'établissement ou du service.

Nous comptons sur la compréhension et la collaboration de chacun.

Michel CAPPE

Directeur général